

MISSION : Intégrité scientifique

VP/ CM / Référent : Référent

IDENTITE : Frédéric BOUTOULLE

DATE : le 02-09-2024

Coordonnées : referent-integritescientifique@u-bordeaux-montaigne.fr

Textes de référence :

[Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique](#)

[Charte relative à l'intégrité scientifique de l'Université Bordeaux Montaigne adoptée par le conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne le 10 novembre 2023](#)

Le référent à l'intégrité scientifique est désigné par le Président par arrêté et est placé sous sa seule autorité fonctionnelle.

Le référent à l'intégrité scientifique exerce ses fonctions pour une durée de 4 ans renouvelable à compter de la date de sa désignation.

Le référent à l'intégrité scientifique :

- est enseignant.e-chercheur.euse ou chercheur.euse, en fonction ou en situation de retraite,
- ne doit pas être impliqué.e dans des processus de décision au sein de l'établissement,
- ne doit pas être en charge de responsabilités liées à la recherche (porteur.euse de grands projets, direction d'une unité de recherche, etc.),
- doit n'avoir jamais été sanctionné.e par la section disciplinaire ou une autre juridiction, notamment en matière d'intégrité scientifique.

1. MISSIONS

Le référent à l'intégrité scientifique exerce les missions suivantes :

- Participe à la définition des politiques de respect des exigences de l'intégrité scientifique ;
- Coordonne les actions de sensibilisation et de formation, et organise les dispositifs de prévention et de détection des manquements aux exigences de l'intégrité scientifique ;
- Instruit les questions et signalements recevables dont il est saisi, y compris par le biais d'auditions et d'investigations, le cas échéant en relation avec les référent.es à l'intégrité scientifique des autres établissements ou fondations concernés ;
- Garantit la confidentialité de la procédure de traitement des signalements. Le référent assure le respect du principe du contradictoire et la transparence de cette procédure auprès des personnes mises en cause et des personnes ayant effectué le signalement ;
- Transmet dans les meilleurs délais à l'organe compétent de l'établissement un rapport destiné à lui permettre de décider des suites à donner pour chaque signalement instruit ;

- Veille à ce que les données et publications affectées par le manquement aux exigences de l'intégrité scientifique soient signalées aux parties concernées ;
- Signale au Président les dispositifs ou pratiques internes qui n'offrent pas de garanties suffisantes en termes d'intégrité scientifique.

Le référent à l'intégrité scientifique représente l'Université Bordeaux Montaigne au sein de l'Office Français de l'Intégrité Scientifique (OFIS) et du réseau national des référent.es Intégrité scientifique (RESINT), ainsi que d'autres réseaux dédiés à l'intégrité scientifique.

2. MODALITÉS D'EXERCICE DES MISSIONS

Les moyens d'action du référent à l'intégrité scientifique sont fournis et organisés par le cabinet de la Présidence.

Le référent à l'intégrité scientifique dispose des moyens matériels nécessaires à l'exercice de sa mission :

- Adresse courriel spécifique
- Moyen d'information et de communication dédiés (page dédiée du site web institutionnel, emplacement confidentiel dédié sur le réseau informatique, ordinateur, téléphone)

Les déplacements qu'il serait amené à effectuer dans le cadre de ses interventions sont remboursés selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration de l'université pour ses agents.

Le référent à l'intégrité scientifique rend compte de l'ensemble de son activité chaque année dans un rapport annuel confidentiel destiné au Président. Il exerce ses missions en s'appuyant, selon les besoins et selon ce que la charte intégrité scientifique de l'université Bordeaux Montaigne suscitée a adopté, sur les correspondants à l'intégrité scientifique des unités de recherche, sur le groupe de travail intégrité scientifique et la cellule Intégrité scientifique.

3. MODALITÉS DE SAISINE

Le référent à l'intégrité scientifique (RIS) peut être saisi par toute personne souhaitant obtenir un conseil/avis sur une situation en lien avec l'intégrité scientifique, ou qui aurait connaissance d'un manquement possible à l'intégrité scientifique et souhaiterait adresser un signalement.

Le RIS peut être saisi au sein de l'établissement par :

- Tout.e étudiant.e de licence, master, doctorat ;
- Tout personnel exerçant des activités de recherche : enseignant.es-chercheur.euses, chercheur.euses, ingénieur.es ;
- Tout personnel de l'établissement ayant des liens avec la recherche : personnels administratifs des services ou équipes de recherche, par exemple ;
- La gouvernance : Président, Vice-président.es, directeur.rices d'UFR et d'UR ;
- La cellule juridique.

Lorsque le référent à l'intégrité scientifique estime ne pas être en situation d'instruire une question ou un signalement de manière indépendante, impartiale ou objective, il en informe le Président qui peut désigner un.e autre référent.e chargé.e d'instruire la question ou le signalement.

Lorsque la question ou le signalement est susceptible de mettre en cause les organes de l'établissement, ou si le Président estime qu'il se trouve lui-même dans une situation de conflit d'intérêts, il demande à une personne qualifiée n'appartenant pas à l'établissement de lui proposer un.e autre référent.e pour conduire l'instruction.

Une demande d'avis/conseil anonyme est recevable, en revanche un signalement anonyme de manquement à l'intégrité scientifique n'est pas recevable.

Cette lettre de mission sera valable pendant toute la durée de la mission.

Fait à Pessac, le 02-09-2024

**Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne
Alexandre Péraud**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'AP', written over a circular stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE' at the top and 'PRÉSIDENCE' at the bottom, with a stylized logo in the center.